



Assurance et Banque

 **J'épargne en assurance vie
pour préparer mes projets**



Contrat d'assurance vie

ARPÈGES

 **ANPERE**
association d'assurés

 **OFFRE
CITOYENNE**

Co-construite avec des parties prenantes internes et externes (ONG, association de consommateurs, ...) la grille d'évaluation de la démarche Offre citoyenne intègre nos engagements en termes de confiance, de prévention, d'environnement et de solidarité. Découvrez nos actions concrètes ainsi que la grille d'évaluation sur axa.fr/demarche-citoyenne

Avril 2025

Document non contractuel à caractère publicitaire

→ LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

→ DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

→ LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

→ LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

→ LES FRAIS ET VERSEMENTS

→ FISCALITÉ

→ LEXIQUE

→ VOTRE ESPACE CLIENT

Information

Les supports en unités de compte

L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital dû aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte (et non sur leur valeur), ce nombre étant déterminé après prélèvement des frais sur versement et des frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'investissement sur le fonds Croissance supporte un risque de perte en capital. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

Concernant les FCPR et OPCI :

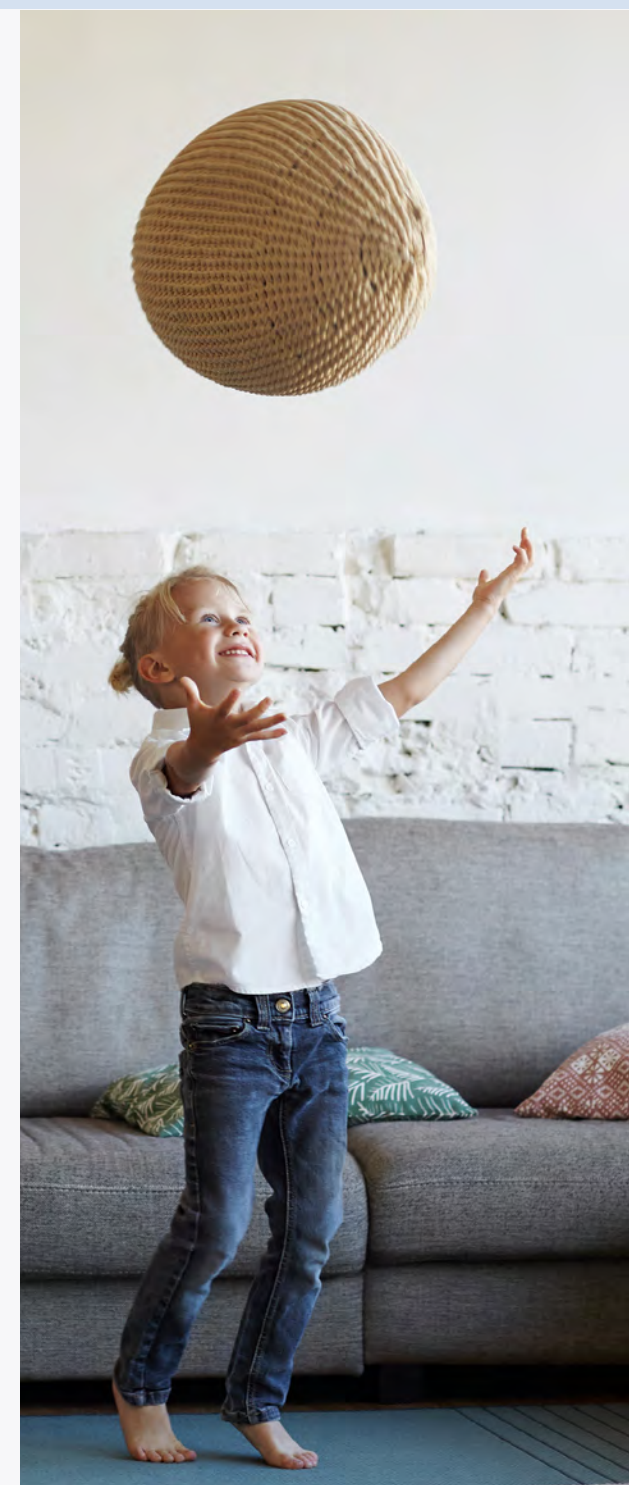
Les Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR)

sont soumis à un risque élevé de perte en capital. Les arbitrages en entrée et en sortie ne sont pas autorisés en gestion personnelle.

L'Organisme de Placement Collectif en Immobilier (OPCI),

en raison des particularités de l'OPCI AXA Immo Avenir, les frais de gestion annuels sont plus élevés (1,5 %) que sur un support en unités de compte classique (0,96 %). Les arbitrages en entrée et en sortie ne sont pas autorisés en gestion personnelle.

Ce support d'investissement ne vous est proposé que s'il correspond à votre profil de connaissance et d'expérience en matière financière, à votre profil de risque et à votre horizon d'investissement.



4 raisons de choisir

L'ASSURANCE VIE

LES RAISONS DE CHOISIR...

- L'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Vous souhaitez épargner pour préparer vos projets ?
Devenir propriétaire, financer les études de vos enfants, mettre vos proches à l'abri...
Autant de projets que l'assurance vie peut vous aider à concrétiser.

Un contrat idéal pour tous vos projets...

L'assurance vie peut accompagner tous les projets de vie :
se constituer un capital, protéger ses proches, financer des études, un voyage, un mariage...

...souple et disponible

L'assurance vie permet de diversifier son épargne. Il n'y a aucun plafond de versement. L'épargne investie reste disponible à tout moment (sauf bénéficiaire acceptant⁽¹⁾ ou mise en garantie).

Des solutions de gestion cohérentes avec votre profil d'épargnant

Que l'on ait besoin ou non d'être accompagné dans ses choix d'investissements, plusieurs types de gestion, clé en main ou libre s'offrent à vous.

Une fiscalité favorable

Pour vous : au moment d'un rachat, la fiscalité et les prélèvements sociaux s'appliquent uniquement sur les produits (intérêts et plus-values). Après 8 ans vous bénéficiez d'un abattement spécifique lié au contrat.

Pour vos proches : l'assurance vie est une solution souple pour transmettre une partie de votre patrimoine. En cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie. (Voir page 22)

Ce contrat d'assurance vie est destiné à des personnes physiques résidentes fiscales françaises et **ayant moins de 85 ans lors de l'adhésion.**



Les investissements sur le fonds Croissance, avant l'échéance de la garantie, et ceux sur les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital en cas de baisse des marchés financiers.

(1) En cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat, le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord pour procéder à un rachat.

5 raisons de choisir

LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE ARPEGES

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Epargnez à votre rythme et disposez de votre épargne à tout moment

Vous décidez du montant et de la fréquence de vos **versements : libres ou programmés...** (sous réserve des minimums contractuels).

Vous pouvez **opter pour l'investissement progressif en Gestion pilotée et gestion Personnelle**. Vous pouvez effectuer un rachat partiel ou total à tout moment⁽¹⁾ (sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou mise en garantie)⁽²⁾.

Disposez de plusieurs modes de gestion

Vous disposez de 3 modes de gestion : **la Gestion pilotée Perspectiv ESG, la Gestion par Convention Conviction et la Gestion personnelle**. Avec la Gestion pilotée **Perspectiv'ESG**, vous donnez mandat à l'assureur afin qu'il sélectionne les supports d'investissements et qu'il réalise les arbitrages à votre place en contrepartie d'une majoration de vos frais de gestion de 0.25 % de l'épargne présente sur les supports en unités de compte. Bénéficiez d'une solution simple et clef en main, vous offrant tous les atouts de la diversification.

Donnez du sens à votre épargne⁽³⁾

Selon vos choix d'investissement, votre épargne peut bénéficier à la société et à l'environnement grâce à une sélection de supports d'investissement accordant de l'importance aux **critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). (Voir page 16)

Vous disposez d'un accès au **fonds Croissance**. Ce support, à mi chemin entre le support en euros et les supports en unités de compte, investit dans des projets de transition énergétique et exclut des secteurs controversés.⁽⁴⁾



Protégez vos proches grâce à des garanties adaptées

Dans le cadre de la garantie plancher, vous transmettez à vos bénéficiaires désignés un capital au moins égal à la somme de vos versements bruts des frais de gestion et diminués des éventuels rachats. Quel que soit le mode de gestion choisi, votre épargne bénéficie d'une garantie plancher « Sérénité » jusqu'à votre 80^e anniversaire. Pour la part de l'épargne investie sur le fonds Croissance, cette garantie est prolongée jusqu'à 90 ans.

Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement du N°1 de l'Epargne Retraite⁽⁵⁾

Pour accompagner vos projets de vie à court, moyen et long terme, rien de mieux qu'un **assureur national solide** et l'expertise d'un **réseau de proximité**.

(1) Les rachats sont soumis à la fiscalité et les prélèvements sociaux en vigueur (Voir rubrique Fiscalité page 21).

(2) En cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat, le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord pour procéder à un rachat.

(3) En savoir plus : [AXA Offre citoyenne](#)

(4) En matière d'épargne placée sur les supports en Euros et Eurocroissance, AXA exclut totalement les secteurs du tabac et des armes controversées, et restreint son univers d'investissements dans les secteurs du pétrole du gaz, ainsi que dans la production d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ayant un impact sur la déforestation et la biodiversité. De plus, AXA s'est engagé à une sortie totale du charbon thermique (utilisé pour la production d'électricité et de chaleur) d'ici 2030 dans les pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. »

(5) En France, rapport France Assureurs 2024 sur la base des cotisations versées en 2023.



LES RAISONS DE CHOISIR...

- L'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Des supports en unités de compte pour rechercher la performance



Des supports d'investissement pour plus de sécurité

Les unités de compte (UC) sont des **supports investis sur les marchés financiers**, dont la valeur fluctue à la hausse comme à la baisse. Ils sont classés par catégories : OPC monétaires, actions, obligations, mixtes ou immobiliers. Grâce à notre **offre en architecture ouverte**, les experts AXA sélectionnent rigoureusement une large gamme de supports. **L'offre d'AXA IM est ainsi complétée par des fonds d'autres sociétés de gestion reconnues sur le marché.** Chez AXA, nos offres en unités de compte intègrent également :

Les actifs réels et alternatifs

Les actifs réels et alternatifs désignent traditionnellement des actifs tangibles, physiques, c'est-à-dire des actifs que l'on peut voir et toucher (par ex, infrastructure, immobilier) ou encore le financement de sociétés non cotées en bourse (ex. capital investissement, dette privée...). Ils se distinguent des classes d'actifs traditionnelles (par ex : actions ou obligations cotées en bourse) et permettent de mieux diversifier votre épargne car ils sont généralement peu corrélés à l'évolution des marchés financiers. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les supports en unités de compte désignés « actifs réels et alternatifs » par AXA détiennent en portefeuille une part plus ou moins importante d'actifs soumise à l'évolution des marchés financiers conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les supports du moment (par fenêtre de commercialisation)

Votre Conseiller AXA pourra vous proposer, en fonction de l'actualité, de nouveaux supports d'investissement comme des produits structurés commercialisés dans le cadre de durées et/ou d'enveloppes limitées afin de saisir des opportunités conjoncturelles.

Le fonds Croissance

Le fonds Croissance, est un support à mi-chemin entre les supports en euros et les supports en unités de compte, vous permettant d'allier **recherche de performance sur le long terme et une garantie de 100 % du capital net de tous frais, investi à l'échéance soit 10 ans, le tout en restant disponible⁽¹⁾ à tout moment par le biais de rachats (il existe un risque de perte en capital si le rachat est effectué avant l'échéance de la garantie).**

Sa gestion active et son allocation diversifiée permettent au fonds de viser des performances stables sur le long terme tout en maintenant un niveau de risque faible⁽²⁾ le tout en intégrant des critères ESG⁽³⁾.

Retrouvez toutes les informations dans les annexes de durabilité sur le site axa.fr/assurance-vie.html, rubrique « Documents d'Informations Clés ».

Le support en euros

Ce support offre l'avantage de protéger, à tout moment, les sommes versées nettes de frais sur versement.

Merci de bien prendre connaissance des informations importantes concernant l'ensemble des supports d'investissement en début de brochure.

(1) Sauf bénéficiaire acceptant ou mise en garantie du contrat auquel cas l'accord du bénéficiaire ou du créancier sera nécessaire – Opération soumise à fiscalité et prélèvements sociaux. Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

(2) SRI (Synthetic Risk Indicator = indicateur synthétique de risque) de 2 sur une échelle de 1 à 7

(3) ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent les 3 piliers de l'analyse extrafinancière.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- L'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

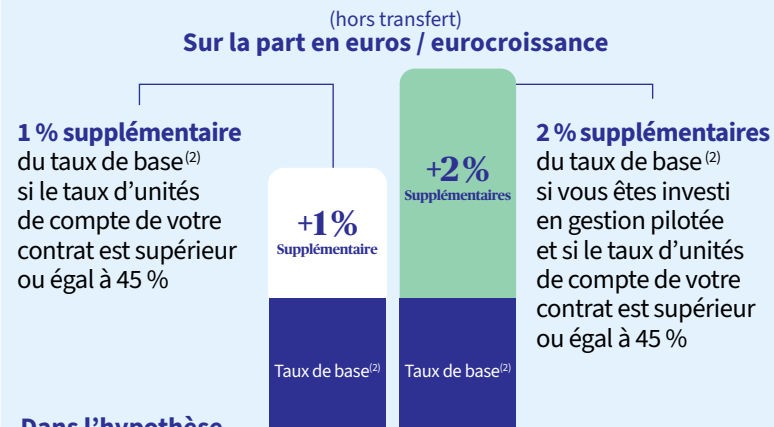
VOTRE ESPACE CLIENT

Diversifiez votre épargne pour faire la différence sur le taux de rémunération de vos supports en euros et eurocroissance !

L'épargne de votre contrat investie sur le support en euros et/ou le fonds Croissance peut bénéficier d'une **majoration du taux de rendement**⁽¹⁾, allant jusqu'à +2 %, selon ces conditions :

① Dispositifs

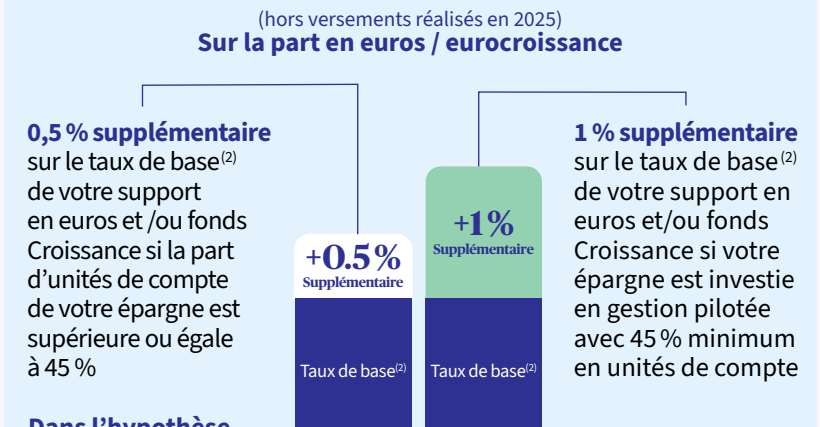
Pour les nouveaux versements effectués en 2025



Dans l'hypothèse...

...d'un taux de base⁽²⁾ des supports en euros et eurocroissance pour 2025 identique à celui servi en 2024, **soit 2 %**, le taux de rendement⁽¹⁾ pourrait **atteindre jusqu'à 4 % sur la part des versements réalisés en 2025 et en respectant les critères énoncés ci-dessus.**

Pour votre épargne constituée avant 2025



Dans l'hypothèse...

...d'un taux de base⁽²⁾ des supports en euros et eurocroissance pour 2025 identique à celui servi en 2024, **soit 2 %**, le taux de rendement⁽¹⁾ pourrait **atteindre jusqu'à 3 % sur votre encours constitué en respectant les critères énoncés ci-dessus.**

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Important

- Les taux ne sont pas cumulables, c'est le taux accessible le plus élevé qui s'applique.
- Les dispositifs présentés ci-dessus s'appliquent également à vos versements antérieurs qui bénéficient d'une garantie de taux promotionnel, toutefois sans pouvoir excéder le taux maximum prévu à l'article A 132-3 du Code des assurances.
- Les contrats dont la part investie sur les supports en unité de compte est inférieure au seuil minimal de 45 % bénéficieront du taux de base⁽²⁾.
- En cas de rachat(s) sur le contrat avant le 31/12/25, seule l'épargne correspondant aux versements réalisés en 2025 déduction faite du montant des rachats bénéficiera des conditions dérogatoires précitées.
- Les fonds monétaires sont exclus avec notamment AXA Court Terme, hors cas d'investissement sur les supports monétaires à la suite de la modification, à la disparition, ou à l'arrivée à échéance d'un support en unité de compte sélectionné par le souscripteur / adhérent découlant d'opérations sur titres portant sur ces supports. Par ailleurs, les versements initiaux réalisés dans le cadre d'un transfert Pacte ne donneront pas lieu à ces avantages.

(1) (2) Voir page suivante

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'investissement sur des supports en unité de compte et/ou sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur ces 2 supports exprimés en unités de comptes ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et/ou sur le nombre de parts de provision de diversification, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- **Dispositifs Euro + / Eurocroissance +**
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Diversifiez votre épargne pour faire la différence sur le taux de rémunération de vos supports en euros et eurocroissance !

L'épargne de votre contrat investie sur le support en euros et/ou le fonds Croissance peut bénéficier d'une **majoration du taux de rendement⁽¹⁾, calculée à partir du taux de base⁽²⁾**.

② Pour bien comprendre

(1) Taux de rendement

Pour le support en euros

Le rendement fait référence au taux de participation aux bénéfices (revalorisation minimale incluse), net de frais de gestion et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Pour le fonds Croissance

Le rendement fait référence au taux de performance net de frais de gestion, des frais de performances financières et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux

(2) Taux de base

Pour le support en euros

Il fait référence au taux de participation aux bénéfices différencié (revalorisation minimale incluse) servi aux clients ne respectant pas les critères d'éligibilité Euro +. Exprimé en taux annuel net des frais de gestion maximal prévus par la notice/les conditions générales de votre adhésion/contrat et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires et brut de prélèvements fiscaux et sociaux.

Pour le fonds Croissance

Il fait référence au taux de performance net différencié servi aux clients ne respectant pas les critères du dispositif Eurocroissance +. Exprimé en taux annuel, net de frais de gestion et des frais de performances financières maximum prévus par la notice/les conditions générales de votre adhésion/contrat et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, et brut de prélèvements fiscaux et sociaux.

Important

Les taux de base 2025 seront connus en 2026.

Les conditions d'obtention de la majoration exposée dans les dispositifs présentés page précédente doivent être respectées au 31/12/2025, ainsi qu'après toute opération éventuelle (rachat, versement, réorientation d'épargne, changement de gestion) effectuée entre cette date et la date d'attribution de la participation aux bénéfices et / ou la participation aux résultats techniques et financiers (soit au plus tard le 1^{er} avril 2026, conformément aux dispositions de votre contrat).

L'investissement sur des supports en unité de compte et/ou sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur ces 2 supports exprimés en unités de comptes ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et/ou sur le nombre de parts de provision de diversification, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les solutions de gestion

→ LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

→ DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- **Les solutions de gestion**
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

→ LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

→ LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

→ LES FRAIS ET VERSEMENTS

→ FISCALITÉ

→ LEXIQUE

→ VOTRE ESPACE CLIENT

3 types de gestion vous sont proposés :
la **Gestion Pilotée**, la **Gestion par Convention**, la **Gestion personnelle**.



Gestions «clé en main»



Gestion pilotée Perspectiv'ESG

Avec la **Gestion pilotée Perspectiv'ESG**, vous donnez mandat à AXA qui prend conseil auprès des experts d'AXA IM Select France pour effectuer les choix d'investissement conformément à votre profil d'épargnant. Votre épargne est répartie sur une large gamme de **supports en unités de compte dont FCPR et fonds de dette privée, fonds Croissance, support en euros** conformément à votre profil d'épargnant préalablement défini avec votre Conseiller AXA.



Gestion par Convention Conviction

Avec la Gestion par Convention Conviction, la poche en unités de compte de votre épargne est investie exclusivement sur 5 fonds thématiques autour des grandes tendances de demain, et pour certains labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) ou Greenfin.

En complément, sont proposés :

- le Fonds Croissance,
- le support en euros.



Actifs réels et alternatifs⁽¹⁾
(FCPR, OPCV...)



Les supports du moment
(Produits structurés...)



Gestion personnelle

Avec la Gestion personnelle, vous décidez de la répartition de votre épargne dans la durée parmi un large univers d'investissement, conformément à votre profil d'épargnant.



A tout moment vous avez la possibilité de changer de mode de gestion et / ou lorsque votre épargne est investie en gestion personnelle de réaliser des arbitrages (réorientations de l'épargne) entre les différents supports d'investissement proposés.

(1) Les actifs réels, nommés aussi «non cotés», sont des actifs tangibles, physiques, comme des infrastructures, des bâtiments ou encore l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse.

Nos solutions de gestion en un coup d'œil

DIVERSIFIER

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- **En un coup d'œil**
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

	Gestions «clé en main»		
	GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG	GESTION PAR CONVENTION CONVICTION	GESTION PERSONNELLE
Supports en unités de compte dédiés à la Gestion Pilotée, gérés par AXA IM	✓	-	-
Large choix d'investissements (architecture ouverte)	AXA France prend conseil auprès d'AXA IM Select France	-	✓
Types de gestion des supports (Voir Lexique page 23)	Active, passive (indicielle)	Active	Active, passive (indicielle)
Exemples d'investissements réalisés par des supports en unités de compte	ETF (Exchange Traded Funds), titres vifs ⁽⁵⁾	Titres vifs ⁽⁵⁾	Titres vifs ⁽⁵⁾
Classes d'actifs (OPC)	Voir contrat : Actions, Obligations, Mixte, Capital-investissement, autres (Monétaire, Fonds de dette privée)	Voir contrat : Actions, Obligations	Voir contrat : Actions, Obligations, Mixte, Capital-investissement, Autres (Monétaire)
Accès aux actifs réels et alternatifs ⁽¹⁾	✓	✓	✓
Accès aux supports du moment ⁽²⁾	Par période	Par période	Par période
Changement du mode de gestion du contrat	Sans frais au profit de la Gestion par Convention Sous conditions vers la Gestion personnelle.	Sans frais au profit de la Gestion Pilotée Sous conditions vers la Gestion personnelle.	Sans frais au profit de la Gestion Pilotée ou d'une Gestion par Convention.
Changement du profil d'allocation ou de convention (Piano, Allegro, Fortissimo...)	✓ Sans frais	✓ Sans frais	Non applicable
Options d'arbitrage ⁽³⁾ au sein des modes de gestion	Sans objet	Sans objet	✓
Sécurisation des plus-values	✓	✓	✓
Garantie décès plancher - Sérénité ⁽⁴⁾	✓	✓	✓
Investissement progressif	Sur une durée de 6 mois max	-	Sur une durée de 36 mois max.

(1) Actifs réels et alternatifs intégrés via la poche de supports spécifiques. Voir définition page 5.

(2) Accès aux supports en unités de compte à fenêtre de commercialisation (produits structurés) via la poche de supports spécifiques.

(3) Arbitrage = opération consistant à modifier la répartition de l'épargne entre le support en euros, le fonds croissance et les supports en unités de compte

(4) Selon clauses et conditions du contrat

(5) Un titre vif est un titre admis en négociation sur un marché réglementé comme une action ou une obligation.

Nos services et options

DIVERSIFIER

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- **Nos services et options**
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Pour chacun des modes de gestion proposés, AXA vous propose **des services et des options pour gérer votre épargne.**



Gestions «clé en main»

	GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG	GESTION PAR CONVENTION CONVICTION
Supports en unités de compte	Vous donnez mandat à AXA France, qui prend conseil auprès d'AXA IM Select France	Votre épargne est répartie selon une allocation prédéfinie
Fonds Croissance	Selon votre profil d'allocation	Selon votre convention
Support en euros	Selon votre profil d'allocation	Selon votre convention
Des services d'équilibrage de votre épargne		
Gestion tactique des supports composant l'allocation	Evulsive	Fixe
Réajustement automatique gratuit (maintien du profil de risque)	Mensuel sans engagement contractuel	Trimestriel
Sécurisation des plus-values	2 X par an	1 X par an
Investissement progressif (Détail page suivante)	sur 6 mois max (renouvelable)	-
Communications		
Reporting financier	Trimestriel	-
Reporting épargne responsable ESG	2 X par an	-
Newsletters pédagogiques ou infos marchés	Mensuel	Mensuel

GESTION PERSONNELLE

Vous décidez de la répartition de votre épargne entre les différents supports proposés : supports en unités de compte, fonds Croissance et support en euros.

Des options d'arbitrage

- **Investissement progressif** Voir descriptif dans cette brochure
- **Sécurisation des performances** : Vous arbitrez une partie de l'épargne investie sur des supports en unités de compte (dénommés supports source dans le cadre de cette option), vers le support en euros, lorsque les seuils de performance fixés pour ces supports source choisis sont atteints.
- **Stop Loss** : Cette option permet de paramétrer les arbitrages automatiques vers le support en euros de la totalité de l'épargne investie sur un ou plusieurs support(s) en unités de compte dont la valeur est en baisse, dans le but de limiter la perte sur ce(s) support(s)).
- **Dynamisation des intérêts** : Cette option vous permet de désinvestir totalement ou partiellement, et de manière automatique, les intérêts dégagés sur le support en euros vers une ou plusieurs unités de compte, dans le but de rechercher la performance sur cette épargne.

L'investissement progressif en Gestion pilotée

DIVERSIFIER

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

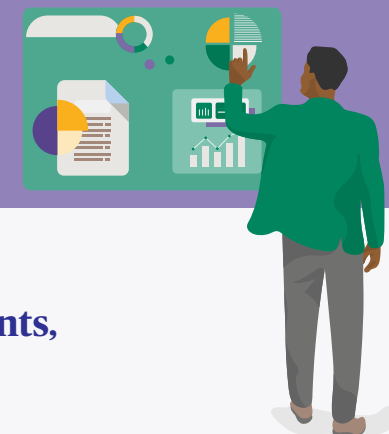
LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Investir en plusieurs fois vous permet de lisser le prix d'achat dans le temps et de diminuer mécaniquement les risques d'acheter quand il ne faudrait pas.



Cette option gratuite limite le risque d'entrer sur les marchés lorsque les cours des supports en unités de compte sont au plus haut.

Pour qui ?

Disponible pour tous en **Gestion Pilotée**, qu'il s'agisse d'un versement initial ou complémentaire (supérieur ou égal à 10 000 €).

Sur quels supports d'investissement ?

Votre épargne est progressivement investie sur les supports d'investissement du profil de gestion pilotée de votre choix.

Durée :

6 mois

Comment ?

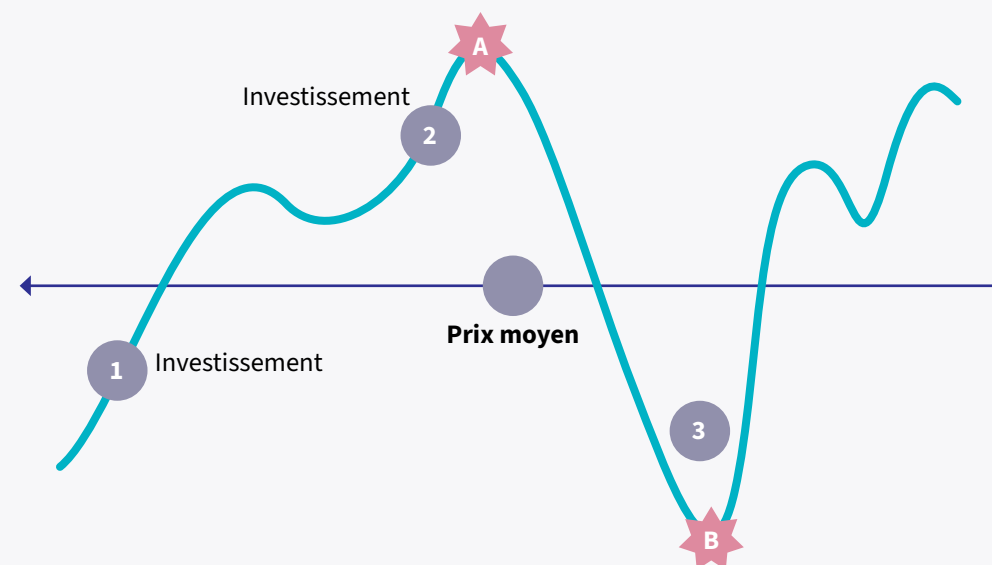
1. Vous effectuez un versement en demandant à l'investir progressivement vers la gestion pilotée.

2. Votre versement est initialement investi sur le support en euros.

3. Par la suite, votre épargne est arbitrée mensuellement pendant 6 mois vers les supports en unités de compte de votre profil d'allocation.

Les arbitrages mensuels d'investissement progressif sont réalisés sans frais.

Quand les marchés sont fluctuants, maximisez vos opportunités en investissant progressivement.



Courbe représentative d'une période fortement volatile



Exemples d'investissement unique :



A : au prix le plus haut



B : au prix le plus bas



Exemples d'investissements progressifs : 1 - 2 - 3
Le prix d'achat est lissé limitant l'influence des aléas des marchés.

Les garanties du contrat d'assurance vie ARPÈGES

DIVERSIFIER

LES RAISONS DE CHOISIR...

- L'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Lors de l'adhésion au contrat, sous réserve de condition d'âge, vous bénéficiez automatiquement de **la garantie plancher** et de **la garantie décès accidentel** pour certaines conventions de la Gestion par Convention ou certains profils de la Gestion pilotée.

INCLUDE



La garantie décès

Cette garantie vous couvre selon les conditions suivantes :

- En cas de décès avant 80 ans, le capital transmis sera au minimum égal au cumul des versements bruts des frais, diminué des éventuels rachats.
- En cas de décès entre 80 et 90 ans, le capital transmis au titre de l'épargne investie sur le fonds Croissance ne pourra pas être inférieur au montant garanti au terme.



Le coût annuel de cette garantie est inclus dans les frais de gestion des supports en unités de compte.

EN FONCTION DU
MODE DE GESTION



La garantie décès « accidentel »

Sous certaines conditions, la garantie décès accidentel garantit en cas de décès de l'assuré résultant d'un accident et survenant moins de 12 mois après celui-ci, le versement d'un capital minimum égal au montant du versement initial brut revalorisé, à chaque date anniversaire et pendant les 10 premières années de l'adhésion, au taux annuel de 6 %.⁽²⁾



EN OPTION



Les garanties « optionnelles »

Selon conditions⁽²⁾ vous pouvez choisir, à tout moment jusqu'à vos 75 ans inclus, l'une des 4 garanties facultatives⁽¹⁾ proposées. Elles sont valables jusqu'à votre 80^e anniversaire et permettent, de transmettre un capital revalorisé en fonction de la garantie retenue. La garantie choisie donne lieu à un coût annuel afférent à cette garantie.⁽¹⁾

- La garantie majorée
- La garantie revalorisée
- La garantie transmission
- La garantie cliquet

N'hésitez pas à contacter votre Agent Général AXA pour plus d'informations.

⁽¹⁾ Ces garanties sont exclusives l'une de l'autre.

⁽²⁾ Les conditions d'accès, les exclusions, limites, cessations des garanties et coûts sont précisées dans la Notice du contrat d'assurance vie ARPEGES.

Vos options de sortie au dénouement du contrat

DIVERSIFIER

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Selon vos objectifs prioritaires lors de l'échéance de votre contrat, vous avez le choix entre plusieurs options de sortie :

Votre objectif prioritaire

DISPOSER DE
VOTRE CAPITAL

COMPLÉTER
VOTRE RETRAITE

Option de sortie au dénouement du contrat

100 % CAPITAL

100 % RENTE

Vous pouvez également choisir une combinaison entre deux types de sortie : **sans sélection médicale**

En choisissant **Priorité Retraite** ou **Priorité Transmission**, à l'échéance de votre contrat, votre épargne sera partiellement convertie en rente viagère pour améliorer vos revenus, la part restante étant rachetée pour être réinvestie sur un contrat d'assurance « Vie entière » qui garantira un capital à vos proches à votre décès, quel que soit le moment où il surviendra.

▶ Avec **Priorité Retraite**, améliorez vos revenus à la retraite et protégez vos proches.

▶ Avec **Priorité Transmission**, privilégiez la transmission d'un capital majoré à vos proches.

Ces 2 options peuvent être choisies, à partir de 60 ans et jusqu'à vos 70 ans, et l'épargne doit être comprise entre 50 000 et 500 000 €⁽¹⁾.

Le rachat et les arrérages sont soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur.

Priorité Retraite



20 % CAPITAL



80 % RENTE VIAGERE

Priorité Transmission



50 % CAPITAL



50 % RENTE VIAGERE

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Avec la Gestion pilotée **Perspectiv'ESG**, vous donnez mandat à AXA France qui prend conseil auprès d'AXA IM Select, pour effectuer les choix d'investissements. Votre épargne est ainsi répartie sur une large gamme de supports d'investissement en unités de compte, fonds Croissance, support en euros. Accessible dès **5 000 € (sauf en cas d'option pour l'investissement progressif des versements qui doivent être supérieurs ou égaux à 10 000 €)**, cette **solution clé en main** permet d'investir son épargne tout en bénéficiant des atouts de la diversification.

Une solution clé en main dans un univers d'INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉ

En architecture ouverte, AXA vous propose au travers de ses fonds dédiés exclusivement à la Gestion pilotée, un accès à **une large gamme de supports en unités de compte** : cotés (OPCVM actions, obligations ou Mixtes) ou non cotés (fonds d'investissement alternatif, de capital investissement ou de dette privée), **zones géographiques** (européennes et internationales) et **types de gestion** (active, indicielle). (Voir Lexique page 21)

Responsable DONNEZ DU SENS à votre épargne

Grâce à la Gestion pilotée Perspectiv'ESG, votre épargne est mise au service de la transition et du développement durable. Elle participe notamment au financement d'entreprises dont les activités contribuent entre autres à la transition énergétique mais aussi à l'égalité femmes/hommes, à l'éducation ou à la santé. (Voir page >Nos engagements responsables)

Au moins 75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée Perspectiv'ESG adoptent une approche significativement engageante dans la prise en compte de critères extra financiers (au sens de l'AMF)⁽¹⁾.

Voir la [Règlementation sur la Finance durable](#)

La part investie sur les supports en euros et fonds Croissance, Art 8 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) comprend un certain nombre de secteurs exclus ou restreints – (Voir page 15)

Flexible Une large gamme d'actifs permettant PLUS de FLEXIBILITÉ

Dans une recherche permanente de performance, des arbitrages réguliers entre les différents supports d'investissement sont réalisés pour s'adapter aux conditions des marchés financiers et à votre profil d'allocation.

Un niveau de frais compétitif Bénéficiez d'une SOLUTION EXCLUSIVE

Grâce à la mise en place de **fonds dédiés** (supports en unités de compte), gérés en exclusivité pour AXA France, et à l'introduction de la gestion indicielle, **les frais de gestion sont optimisés au profit de la recherche de performance**.

Le pilotage de votre épargne induit des frais de mandat de 0,25 %/an sur la part de l'épargne investie en unités de compte. (Voir frais en fin de Brochure).

Retrouvez toutes les informations dans les **annexes de durabilité** sur le site [axa.fr](#).



Exclusivité AXA :

Retrouvez votre nouveau rapport ESG permettant de connaître l'impact réel de votre épargne sur l'environnement et sur la société !

Les investissements sur les fonds Croissance, avant l'échéance de la garantie, et ceux sur les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital en cas de baisse des marchés financiers.

(1) Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans le Document d'information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

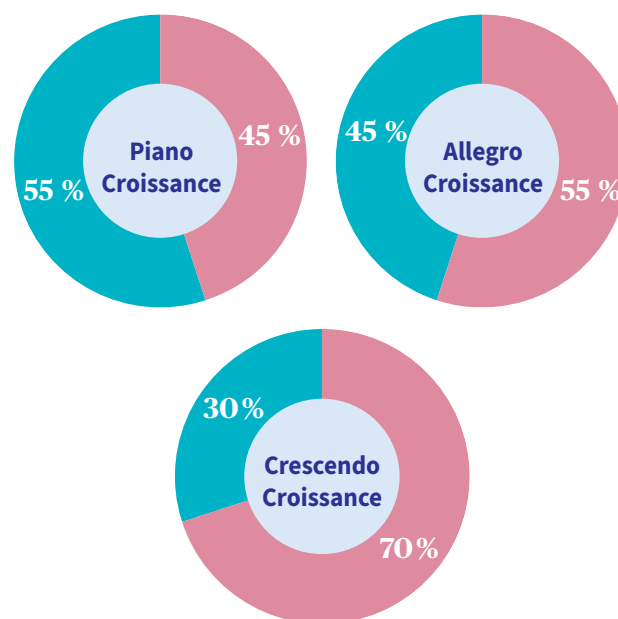
6 profils vous sont proposés dans la **Gestion pilotée Perspectiv'ESG**.

Votre Agent Général AXA vous accompagne et vous aide à déterminer le profil d'allocation adapté à votre profil d'épargnant et à votre horizon d'investissement.

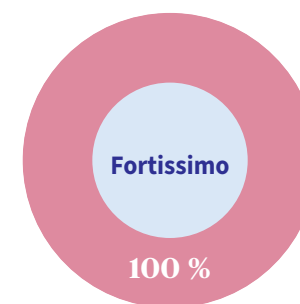
Plus la part sur les supports en unités de compte est importante, plus l'espérance de gain est significative avec un risque de perte en capital croissant.

Plus l'horizon d'investissement est long, plus le risque est lissé dans le temps et plus vous pourrez aller rechercher de la performance.

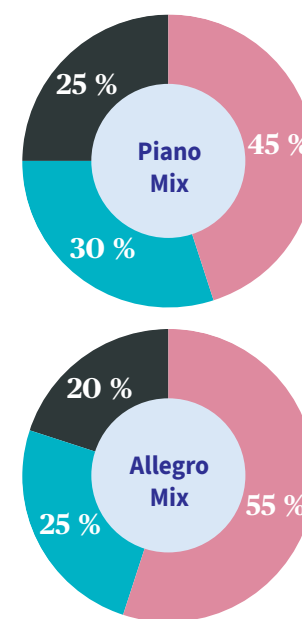
Croissance



100 % unités de compte



Mix



- Supports en unités de compte
- Fonds Croissance
- Support en euros

Nous vous rappelons que l'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

S'agissant du fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

La répartition entre les supports d'investissement est donnée à titre indicative et peut évoluer dans le respect des bornes telles qu'indiquées dans les documents contractuels.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT



Investment
Managers



À fin décembre 2024, AXA IM
Select France gère et conseille
plus de 17,2 milliards
d'euros d'encours



Une gestion active repose sur
l'expérience, la compréhension
des marchés, les capacités de
recherche de l'équipe de gestion
pour générer de la valeur

Depuis sa création en 2010, AXA IM Select France met son expertise innovante de multigestion en architecture ouverte au service des besoins spécifiques du marché français.

AXA IM Select France est née de la volonté du Groupe AXA de développer une expertise dans la sélection de solutions de gestion financière.

AXA IM Select France travaille en architecture ouverte, avec plus de 50 sociétés de gestion dans le monde. Elle conseille et gère plus de 17,2 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2024. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

Aujourd'hui, l'ensemble des clients particuliers du groupe AXA peuvent avoir accès à l'expertise d'AXA IM Select France via des offres comme la Gestion pilotée.

AXA IM Select France intervient dans ces offres en tant que conseiller financier. AXA IM Select France propose également à partir de 10 millions d'euros d'encours la structuration et la gestion de fonds dédiés.

AXA IM Select France n'agit pas en tant que gestionnaire des contrats mais en qualité de conseiller en investissement auprès d'AXA France Vie, qui reste libre de suivre et d'exécuter ou pas les conseils fournis par AXA IM Select France. La responsabilité d'AXA IM Select France ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base des informations contenues dans le document.



LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Promouvoir l'investissement responsable pour concilier sens et recherche de performance



Dans le cadre de la Gestion Pilotée Perspectiv'ESG, toutes les sociétés de gestion sélectionnées s'engagent à intégrer les critères ESG dans leurs décisions et pratiques actionnariales.

100 % des supports en unités de compte accessibles dans la Gestion pilotée Perspectiv'ESG sont ainsi gérés selon des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). (voir page lexique)

Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME/ETI) implantées notamment en France



Par exemple, le **FCPR AXA Avenir Entrepreneurs** finance le programme « Pépites & Territoires » qui investit en fonds propres dans des entreprises françaises innovantes implantées dans toutes les régions pour les accompagner dans leur développement et dans leur transition environnementale, sociale et sociétale.

En savoir plus :

[AXA Avenir Entrepreneurs](#) | [AXA IM FR](#)

En savoir plus sur le Programme « Pépites & Territoires » :
[Des pépites et des territoires \(axa.fr\)](#)

Au moins 75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée PERSPECTIV'ESG ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement européen « SFDR ») ou adoptent une approche significativement engageante dans la prise en compte de critères extra financiers (au sens de l'AMF) (Voir lexique)

Retrouvez toutes les informations dans les [annexes de durabilité sur le site axa.fr](#).

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

S'engager pour la durabilité avec le fonds Croissance



AXA adopte une approche engagée dans la gestion du fonds Croissance. Ainsi il inclut des obligations vertes, le capital naturel (énergies, eau, forêts) et de l'immobilier de haute qualité environnementale (engagement minimal de 50 % d'investissement durable)

Sur le support en euros et fonds Croissance, AXA :

- exclut le tabac et les armes controversées
- restreint ses investissements dans le charbon thermique⁽¹⁾, le pétrole et le gaz, la production d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ayant un impact sur la déforestation et la biodiversité.

Au 31 décembre 2023, la part d'investissements qualifiée d'Investissements Durables est de 70 % des actifs sous gestion.

Au moins 75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée PERSPECTIV'ESG ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement européen « SFDR ») ou adoptent une approche significativement engageante dans la prise en compte de critères extra financiers (au sens de l'AMF) (Voir lexique) Retrouvez toutes les informations dans les [annexes de durabilité sur le site axa.fr](#).

(1) AXA s'est engagé à une stratégie de sortie à long terme pour réduire à zéro son exposition à l'industrie du charbon thermique (utilisé pour la production d'électricité et de chaleur) d'ici 2030 dans l'Union européenne et les pays membres de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. En savoir plus avec l'annexe de durabilité disponible sur [axa.fr](#) Pour en savoir plus sur les politiques d'exclusions et restrictions d'investissements d'AXA, visitez [axa.com](#)

Communiquer avec plus de transparence



Dans le cadre d'une démarche de transparence et de pédagogie, AXA s'engage à vous envoyer régulièrement **un rapport avec des indicateurs ESG** en complément du suivi des performances financières.

Vous saurez ainsi comment les projets et les secteurs dans lesquels votre épargne est investie sont favorables à l'environnement et tiennent compte des impacts sociaux.



La Convention Conviction

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

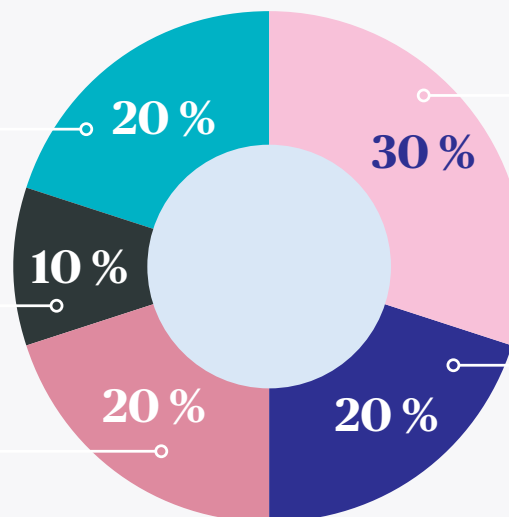
LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

La part de votre épargne investie dans les unités de compte est **exclusivement** répartie autour de **5 supports prédéfinis** vous permettant d'investir dans les grandes tendances de demain. Ces supports sont gérés par AXA Investment Managers⁽¹⁾.



Votre épargne est répartie selon **une allocation prédéfinie, avec des ajustements automatiques** en tenant compte de votre profil d'épargnant.



Cette part en unités de compte de votre Convention, est diversifiée et peut être complétée, selon votre convention, par des supports d'investissement à vocation plus « sécuritaire » permettant potentiellement de mieux protéger votre capital : fonds Croissance et/ou support en euros.

Les conventions

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

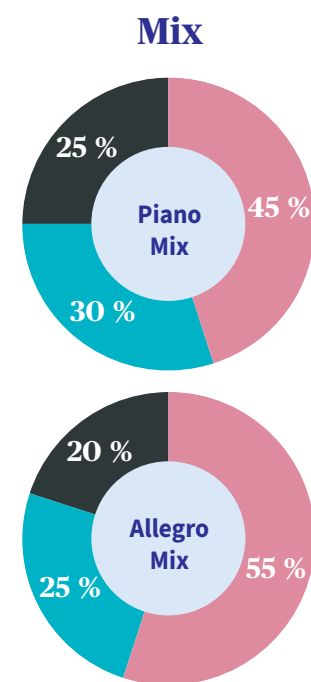
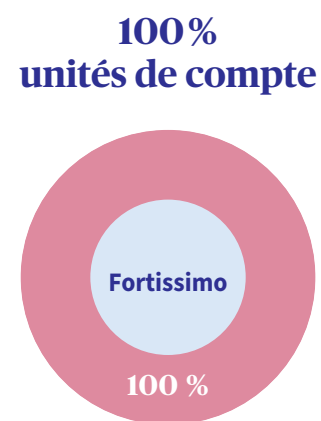
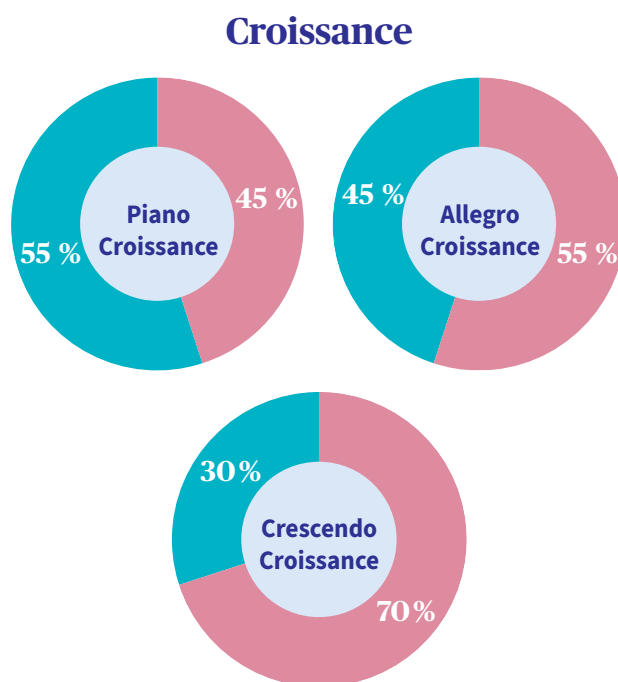
LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Votre Conseiller vous accompagne et vous aide à déterminer la convention adaptée à votre profil d'épargnant et à votre horizon d'investissement.

Plus la part sur les supports en unités de compte est importante, plus l'espérance de gain est significative avec un risque de perte en capital croissant.

Plus l'horizon d'investissement est long, plus le risque est lissé dans le temps et plus vous pourrez aller rechercher de la performance.



■ Supports en unités de compte
■ Fonds Croissance
■ Support en euros

Nous vous rappelons que l'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

S'agissant du fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

La répartition entre les supports d'investissement est donnée à titre indicative et peut évoluer dans le respect des bornes telles qu'indiquées dans les documents contractuels.

Contrat d'assurance vie ARPEGES

FRAIS ET VERSEMENTS

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Montants minimaux de versement

- ▶ **Versement initial (hors Gestion pilotée) :** Minimum 300 €
- ▶ **Versement initial (en Gestion pilotée) :** Minimum 5 000 €
- ▶ **Versements complémentaires :** Minimum 120 €
- ▶ **Versements programmés ou organisés :** Annuité minimale de 480 €

Frais de dossier (lors de l'adhésion)

- ▶ **Offerts** en choisissant l'option dématérialisation via l'option « e document ».
- ▶ Sans dématérialisation : 30 € maximum.

Droits d'adhésion à ANPERE

- ▶ **Pour les non-adhérents :** 15 € prélevés au profit de l'association, une fois lors de l'adhésion.
- En choisissant ce contrat, vous adhérez au groupement d'assurés ANPERE pour :
- être représentés auprès d'AXA dans le respect des intérêts des adhérents,
 - bénéficier d'informations régulières et de services dédiés.
- En savoir plus sur [ANPERE](#)

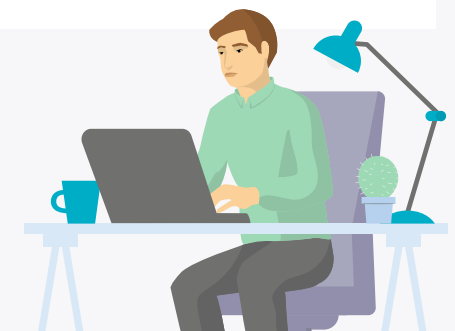
Les frais en cours de vie du contrat

- ▶ **Frais de versement :** 4,85 % max. sur chaque versement
- ▶ **Frais de gestion :**
 - sur le support en euros : 0,80 %/an max.
 - sur le support Croissance : 0,80 %/an max.
 - sur les supports en unités de compte :
 - hors gestion sous mandat et hors OPCI : 0,96 % /an max.
 - avec gestion sous mandat : 1,21 % / an max.
 - OPCI, hors gestion sous mandat : 1,50 % / an max.
- ▶ **Frais de performance financière sur le fonds Croissance :** 10 % max.

Autres frais

- ▶ **Frais d'arbitrage :** 0,80 % max. des montants arbitrés
- ▶ **Frais d'arbitrage de l'option Sécurisation des performances** (gestion personnelle) : 0,80 % max
- ▶ **Frais de mandat en Gestion pilotée :** 0,25 %/an sur la part de l'épargne investie sur les supports en unités de compte, en complément des frais de gestion (soit un total de frais de gestion de 1,21 % max par an sur les unités de compte).

Retrouvez le détail de l'intégralité des frais dans la Notice relative au contrat.



En cours de vie du contrat

(Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2025)

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Impôt sur les produits (intérêts et plus-values)

La fiscalité varie selon :

- l'ancienneté du contrat,
- sa nature,
- sa date d'adhésion et
- la date de versement des primes.

En cas de rachat partiel ou total, la fiscalité et les prélèvements sociaux s'appliquent sur les produits (intérêts et plus-values). Les primes versées restent exonérées.



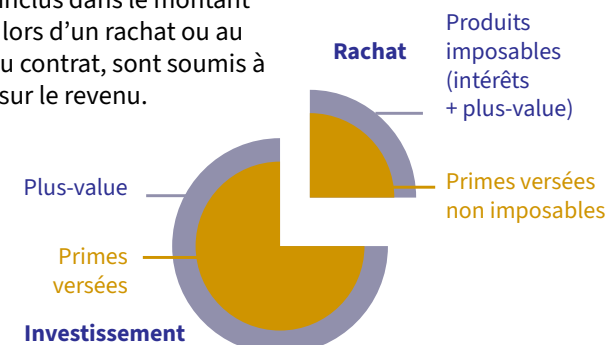
C'est le montant de l'**abattement**⁽³⁾ qui s'applique au global sur les produits rachetés quelle que soit la date de versement des primes, à partir de 8 ans de détention du contrat !

4 600 €

9 200 €

Impôt sur le revenu

Seuls les produits (intérêts et plus-values) inclus dans le montant racheté lors d'un rachat ou au terme du contrat, sont soumis à l'impôt sur le revenu.



Fiscalité sur la part des produits relative aux versements effectués (contrats souscrits à compter du 26/09/1997)

Avec le contrat d'assurance vie, plus la détention du contrat est longue et plus la fiscalité des plus-values des rachats est favorable + prélèvements sociaux de 17,2 %⁽⁵⁾

Prélèvement
Forfaitaire Unique
(PFU)

OU

Déclaration Impôts sur
le revenu sur Option,
incorporation à l'Impôt
sur le revenu

Prélèvements
Sociaux :
17,2 %⁽⁵⁾

	Avant 4 ans	Entre 4 et 8 ans	À partir de 8 ans (après abattement ⁽³⁾)
Produits générés par les versements effectués avant le 27/09/2017	PFL ⁽¹⁾ 35 %	PFL ⁽¹⁾ 15 %	PFL ⁽¹⁾ 7,5 %
	OU : imposition selon le barème de l'impôt sur le revenu (choix à exprimer lors du rachat)		
Produits générés par les versements effectués à compter du 27/09/2017	PFU ⁽²⁾ 12,8 %	PFU ⁽²⁾ 12,8 %	PFU ⁽²⁾ 7,5 % : Pour les produits issus des versements inférieurs à 150k€
			PFU ⁽²⁾ 12,8 % : Pour les produits issus des versements supérieurs à 150k€ ⁽⁴⁾
	OU : imposition selon le barème de l'impôt sur le revenu (choix à exprimer lors de la déclaration de revenus)		

Cas des non-résidents fiscaux : ces clients sont exonérés de prélèvements sociaux

(1) Prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu.

(2) Prélèvement forfaitaire unique introduit par la loi de finances 2018 pour les revenus du patrimoine.

(3) Abattement : 4 600 € pour un(e) célibataire, 9 200 € pour un couple.

(4) Si le seuil des primes versées encore investies sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation détenus par un même assuré excède 150 000 € au 31 décembre de l'année précédant le rachat, la fraction excédentaire des produits est soumise à un taux d'impôt de 12,8 % au lieu de 7,5 %

(5) Taux global en vigueur de 17,2 % depuis le 01 janvier 2018.

En cas de décès

(Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2025)

→ LES RAISONS DE CHOISIR...

- L'Assurance vie
- ARPEGES

→ DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

→ LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

→ LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

→ LES FRAIS ET VERSEMENTS

→ FISCALITÉ

→ LEXIQUE

→ VOTRE ESPACE CLIENT

La fiscalité du capital décès dépend de :

- La date d'adhésion de votre contrat
- La date de versement des primes

📍 Fiscalité de contrats souscrits après le 13/10/1998 :

Pour le conjoint survivant ou le partenaire pacsé ⁽¹⁾	Pour les autres bénéficiaires	
EXONÉRATION	Primes versées avant 70 ans (art. 990 I du CGI)	Primes versées après 70 ans (art. 757 B du CGI)
	➤ Abattement de 152 500 € par bénéficiaire ⁽²⁾ ➤ Au-delà taxation à 20 % sur la fraction de la part taxable allant jusqu'à 700 000 € puis 31.25 %	➤ Abattement global de 30 500 € puis assujettissement ⁽³⁾ de ces primes aux droits de succession, selon le degré de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire

📍 Barème des droits de succession

Héritiers	Abattement individuel	Tranches après abattement	Taux par tranche
Descendant et ascendant en ligne directe	100 000 €	Jusqu'à 8 072 €	5 %
Petit enfant, arrière petit enfant	1 594 €	De 8 072 € à 12 109 €	10 %
		De 12 109 € à 15 932 €	15 %
		De 15 932 € à 552 324 €	20 %
		De 552 324 € à 902 838 €	30 %
		De 902 838 € à 1 805 677 €	40 %
		Plus de 1 805 677 €	45 %
Frère et sœur ⁽⁴⁾	15 932 €	Jusqu'à 24 430 €	35 %
		Plus de 24 430 €	45 %
Neveu et nièce	7 967 €	55 %	
Parents jusqu'au 4 ^e degré	1 594 €	55 %	
Au-delà du degré	1 594 €	60 %	
Héritier handicapé	159 325 €	Selon degré de parenté avec le défunt (se cumule avec les autres abattements)	

La rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie

Parce que la transmission de votre patrimoine est une question essentielle pour vous, vous choisissez librement vos bénéficiaires afin d'organiser la transmission de votre capital décès. Votre Agent Général AXA peut vous apporter son expertise dans la rédaction d'une clause bénéficiaire.

Simulateur

Ma Transmission 360

Estimez vos droits de succession et organisez votre transmission.

Disponible dans votre espace client et dans l'App Mon AXA

(1) Et sous conditions, frères et sœurs vivant sous le même toit.

(2) Abattement de 152 500 € par bénéficiaire et s'applique à l'ensemble des contrats souscrits par le défunt.

(3) Abattement de 30 500 € est global, il s'applique à l'ensemble des contrats souscrits par le défunt et quel que soit le nombre de bénéficiaires.

(4) Exonérés sous conditions.



LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT



L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital dû aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers.

Gestion passive (ou gestion indicielle)

Approche de gestion financière dont l'objectif est de répliquer un indice de marché spécifique, comme le S&P 500, plutôt que de chercher à le battre. Le portefeuille reflète l'évolution du marché plutôt que les choix actifs du gérant.

Gestion active

Approche de gestion financière dont l'objectif est de surpasser un indice de référence (ex : S&P 500, le CAC 40...) ou de générer un rendement supérieur à celui du marché. Les gestionnaires de fonds cherchent donc à surperformer un indice de référence en sélectionnant individuellement des titres qu'il estiment offrir un potentiel de rendement supérieur à celui du marché dans son ensemble. Cela peut impliquer des décisions de placement plus fréquentes et des ajustements du portefeuille en fonction des opportunités perçues par les gestionnaires. La gestion active implique généralement des frais de gestion plus élevés que la gestion passive en raison des coûts associés à la recherche, à l'analyse et à la prise de décision continue.

Actifs réels et alternatifs

Les actifs réels et alternatifs désignent traditionnellement des actifs tangibles, physiques, c'est-à-dire des actifs que l'on peut voir et toucher (par ex, infrastructure, immobilier) ou encore l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse. (ex capital investissement...) ou dans des titres de dette privée. Ils se distinguent des classes d'actifs traditionnelles (par ex : actions ou obligations cotées en bourse) et permettent de mieux diversifier votre épargne car ils sont généralement peu corrélés à l'évolution des marchés financiers. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les supports en unités de compte désignés « actifs réels et alternatifs » par AXA détiennent en portefeuille une part plus ou moins importante d'actifs soumise à l'évolution des marchés financiers conformément aux lois et règlements en vigueur.

FCPR

Les Fonds Communs de Placement à Risques sont des fonds investis en titres d'entreprises non cotées en bourse à hauteur de 50 % minimum.

OPCI

L'Organisme de Placement Collectif en Immobilier est un fonds composé à la fois d'actifs immobiliers et à la fois d'actifs financiers. Il comprend 60 % minimum d'actifs immobiliers (immeubles, parts ou actions de sociétés immobilières), 5 % minimum de liquidités, le reste étant investi dans des actifs financiers (actions, obligations, etc.).

Fonds de dette privée

Dans le cadre de son contrat d'assurance vie AXA vous propose le fonds de dette privée **AXA Financement Entreprises**. La dette privée est une classe d'actifs complémentaire au capital investissement. Ces fonds visent à financer des entreprises non cotées en octroyant des emprunts non bancaires. AXA Financement Entreprises vise à générer des revenus réguliers sur le long terme tout en contribuant au financement d'entreprises non cotées situées en Europe ou dans un Etat membre de l'OCDE.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT

Règlementation Finance durable

SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation. Il s'agit d'une réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui a pour objectif d'imposer plus de transparence aux producteurs et distributeurs de produits financiers sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la promotion des caractéristiques ESG et des investissements durables. Il est demandé notamment aux acteurs financiers de catégoriser leurs produits :

Article 9 : ont pour objectif l'investissement durable

Article 8 : promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Règlementation ACPR : Supports en unités de compte qui font l'objet d'une communication centrale.

Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans la dénomination de l'organisme de placement collectif (OPC), soit dans le Document d'information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.

ESG

Le sigle ESG désigne les critères **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** qui constituent les 3 piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).



Label ISR (Investissement Socialement Responsable) créé par le ministère de l'économie et des finances. Il est remis aux supports intégrant des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) tout en tenant compte d'objectifs financiers.



Le Label Greenfin lancé par le ministère de la transition écologique. Il est attribué lorsqu'un support sert en partie à financer des projets en lien avec la transition énergétique et écologique.

PRI

PRI (Principes d'investissement responsable) : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et dans l'engagement actionnarial. L'objectif des PRI est donc de comprendre les conséquences sur les investissements, et les signer permet de démontrer publiquement son engagement en faveur de l'investissement responsable.

LES RAISONS DE CHOISIR...

- l'Assurance vie
- ARPEGES

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Les solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

LA GESTION PILOTÉE

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- AXA IM Select France
- Nos engagements responsables

LA GESTION PAR CONVENTION

- La Convention Conviction
- Les Conventions

LES FRAIS ET VERSEMENTS

FISCALITÉ

LEXIQUE

VOTRE ESPACE CLIENT



Votre Espace Client

24h/24 et 7j/7
Sur Mon AXA et AXA.FR

- ◆ Contactez directement votre Agent Général AXA
- ◆ Consultez le montant de votre épargne et sa répartition
- ◆ Réalisez des versements complémentaires
- ◆ Effectuez des rachats partiels avec virement instantané⁽¹⁾
- ◆ Gérez l'option « zéro papier »
- ◆ Réalisez des simulations avec
MA RETRAITE 360 & MA TRANSMISSION 360



Téléchargez l'appli Mon AXA !

Retrouvez tous vos services
Assurance et Épargne
dans votre poche.



AXA vous répond sur :



Votre Association **ANPERE**

Avec ce contrat, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance et l'Épargne et la Retraite – 1 600 000 adhérents).

Vous bénéficiez des atouts du contrat associatif :

+ d'informations régulières

+ d'avantages exclusifs

Pour en savoir plus : anpere.fr



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :

avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur axa.fr/demarche-citoyenne

